



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20 POS 131

Déposé le : 11.02.20

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 118 et 119 LGC** Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.** Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

Titre du postulat

**Fermeture d'office(s) de poste(s) : agir avant une nouvelle salve de fermetures**

Texte déposé

Malgré les oppositions des communes concernées, la saisie de PostCom et le dépôt de plusieurs pétitions, la Poste Suisse poursuit sa politique de fermetures des offices de poste, tant en régions périphériques que dans les centres urbains à forte densité de population.

Loin de tenir compte de l'opposition populaire, la Poste prétend à grand renforts de coûteuses communications suivre l'évolution du comportement de la clientèle. Plusieurs exemples dans notre canton montrent plutôt que la Poste ne cherche pas à adapter son réseau d'offices de poste aux besoins de la population pour mettre tant les usagères et usagers que les autorités devant le fait accompli d'une fermeture inévitable. Corollaire de la réduction du nombre d'offices de poste, les délais d'attente dans les offices restant paraissent incroyablement longs aujourd'hui.

Plutôt que de revoir ses plans, la Poste développe des partenariats avec des chaînes du commerce de détails pour assurer seulement une partie des prestations. Aucune transparence n'est faite sur les conditions dans lesquelles ces prestations sont effectuées. Dans plusieurs cas, les contrats de prestations conclus dans des régions périphériques se sont avérés peu durables et les prestations ont été remplacées a posteriori par un service à domicile, sans permettre aux autorités communales d'être réellement parties prenantes de la recherche d'alternatives. Aucune étude indépendante n'a été faite sur le bilan que tirent les autorités et les usagères et usagers, qu'ils relèvent de la clientèle privée ou commerciale. A l'usure, il semble que la Poste réussit effectivement à mettre en œuvre ses plans de réduction de qualité des prestations dans toutes les régions de notre canton.

Alors que le Conseil d'Etat avait promis venir en appui aux communes, notamment du fait que le

Grand Conseil avait estimé nécessaire une plus grande implication du Canton sur ce dossier, nous n'avons pas connaissance de nouvelles démarches du Canton de Vaud pour contrecarrer les plans de la Poste. Si le dernier plan de fermeture a des effets jusqu'en 2020, nous pouvons craindre que les prestations postales soient une fois de plus nivelée vers le bas, et qu'une nouvelle salve de restructurations soit annoncée et fasse de nouveaux dégâts dans le service public postal. Le Canton devrait à notre sens analyser plus finement les stratégies mises en place pour la fermeture d'offices de poste et les conséquences tant pour les usagères et usagers que pour le personnel, ceci pour mieux appuyer les communes confrontées aux restructurations du géant jaune. Ceci devrait permettre également au Conseil d'Etat sur les mesures déjà entreprises par le groupe de travail interdépartemental annoncé en appui des communes lors de l'adoption de la réponse au postulat de notre collègue Nicolas Rochat Fernandez.

Dans cette perspective, le Conseil d'Etat est invité, au besoin en collaboration avec d'autres collectivités publiques et partenaires, à mener une étude indépendante pour mettre en lumière les stratégies de fermeture d'offices de poste et tirer un premier bilan de leur conséquence pour les collectivités publiques concernées, le personnel et la clientèle privée et commerciale. En fonction des résultats, l'étude devrait avoir pour but d'ébaucher des alternatives durables à la fermeture des offices de poste dans notre canton.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

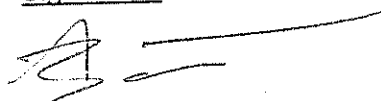
(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur :

Arnaud Bouverat

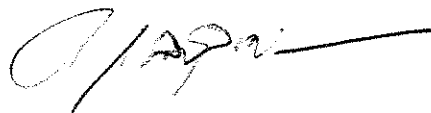
Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

JACQUETTE Remy

Signature(s) :



Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)

## Liste des député-e-s signataires – état au 28 janvier 2020

Aminian Taraneh

Aschwanden Sergej

Attinger Doepper Claire

Baehler Bech Anne

Balet Stéphane

Baux Céline

Berthoud Alexandre

Betschart Anne Sophie

Bettschart-Narbel Florence

Bezençon Jean-Luc

Bolay Nicolas

Botteron Anne-Laure

Bouverat Arnaud

Bovay Alain

Buclin Hadrien

Buffat Marc-Olivier

Butera Sonya

Byrne Garelli Josephine

Cachin Jean-François

Cala Sébastien

Cardinaux François

Carrard Jean-Daniel

Carvalho Carine

Chapuisat Jean-François

Cherbuin Amélie

Cherubini Alberto

Chevalley Christine

Chevalley Jean-Bernard

Chevalley Jean-Rémy

Chollet Jean-Luc

Christen Jérôme

Christin Dominique-Ella

Clerc Aurélien

Cornamusaz Philippe

Courdesse Régis

Creteigny Laurence

Croci Torti Nicolas

Cuendet Schmidt Muriel

Cuérel Julien

Deillon Fabien

Démétriades Alexandre

Desarzens Eliane

Dessemontet Pierre

Devaud Grégory

Develey Daniel

Dubois Carole

Ducommun Philippe

Dupontet Aline

Durussel José

Echenard Cédric

Eggenberger Julien

Epars Olivier

Évéquoz Séverine

Favrod Pierre Alain

Ferrari Yves

Fonjallaz Pierre

Freymond Isabelle

Freymond Sylvain

Fuchs Circé

Gander Hugues

Gaudard Guy

Gay Maurice

Genoud Alice

Genton Jean-Marc

Germain Philippe

Gfeller Olivier

Glardon Jean-Claude

Glauser Krug Sabine

Glauser Nicolas

Glaysre Yann

Gross Florence

Induni Valérie

Jaccard Nathalie

Jaccoud Jessica

Jaques Vincent

## Liste des député-e-s signataires – état au 28 janvier 2020

Jaquier Rémy	Neyroud Maurice	Schaller Graziella
Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc	Schelker Carole
Joly Rebecca	Paccaud Yves 	Schwab Claude 
Keller Vincent	Pahud Yvan 	Simonin Patrick
Labouchère Catherine	Pedroli Sébastien	Soldini Sacha
Liniger Philippe	Pernoud Pierre André	Sonnay Eric
Lohri Didier	Petermann Olivier	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan	Podio Sylvie	Studer Léonard
Luisier Brodard Christelle	Pointet Cloé	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Probst Delphine 	Suter Nicolas
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Thalmann Muriel 
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Räss Etienne	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean 
Meldem Martine	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Riesen Werner	Volet Pierre
Meystre Gilles	Rime Anne-Lise	Vuillemin Philippe
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mischler Maurice	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Misiego Céline	Roulet-Grin Pierrette	Weidmann Yenny Chantal
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Weissert Cédric
Montangero Stéphane 	Ruch Daniel	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Rydlo Alexandre 	Zünd Georges
Neumann Sarah 	Ryf Monique 	Zwahlen Pierre